



Signataires : Cédric Jeanneret, Dilara Bayrak, Angèle-Marie Habiyakare, Julien Nicolet-dit-Félix, Pierre Eckert, Sophie Bobillier, Danièle Magnin, Uzma Khamis Vannini, Yves de Matteis, Masha Alimi, François Erard, Jean-Pierre Tombola, Marjorie de Chastonay, Jean-Charles Rielle, Sylvain Thévoz, Céline Bartolomucci, Léo Peterschmitt, Lara Atassi

Date de dépôt : 3 mars 2025

Proposition de motion

Ethique, sécurité et égalité de traitement pour une économie résiliente et des marchés publics transparents

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article 146 de la constitution genevoise soulignant la vocation humanitaire de Genève, en particulier que l'Etat mène une politique de solidarité internationale soutenant la protection et la réalisation des droits de l'homme, la paix, l'action humanitaire et la coopération au développement, et qu'à ces fins, il prend toute initiative utile et met des moyens à disposition ;
- l'article de la constitution genevoise relatif au droit à l'intégrité numérique (art. 21A) stipulant que l'Etat s'engage en faveur du développement de la souveraineté numérique ;
- la nouvelle loi sur la protection des données (nLPD) ;
- le rapport de situation 2024 du Service de renseignement de la Confédération faisant état d'un environnement sécuritaire qui se dégrade pour la Suisse et pointant le regroupement menaçant d'autocraties eurasiatiques ;
- le rapport du Conseil fédéral sur la situation des Tibétains et des Ouïghours en Suisse du 12 février 2025 ;

- le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme consacré à la région autonome ouïghoure du Xinjiang concluant à de « graves violations des droits de l’homme » ;
- la *Directive sur la diligence raisonnable des entreprises en matière de développement durable*, concernant la responsabilité des entreprises à l’égard des droits humains et de l’environnement adoptée en 2023 par le parlement européen¹ ;
- les recommandations aux services d’achat de la Confédération précisant qu’un adjudicateur n’est autorisé à attribuer des marchés publics qu’à des soumissionnaires qui respectent au moins les conventions fondamentales de l’Organisation internationale du travail (OIT) ;
- la loi générale sur l’égalité et la lutte contre les discriminations (LED) ;
- l’accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et son article 11 qui stipule les principes de respect des dispositions relatives à la protection des travailleurs et aux conditions de travail ;
- l’art. 29, al. 1 AIMP 2019 relatif aux critères d’adjudication, qui spécifie que l’adjudicateur peut prendre en considération, des critères tels que « les coûts de cycle de vie », de l’extraction de la matière première jusqu’à son élimination, en tenant compte des externalités sociales et environnementales ;
- la résolution 1017 adoptée à l’unanimité de la CACRI demandant une adhésion rapide de notre canton à l’AIMP et le groupe de travail « Adhésion à l’AIMP révisé » qui en prépare les modalités, notamment son règlement d’application ;
- l’importance de maximiser notre souveraineté et la résilience de nos infrastructures, systèmes de communication et autres biens et services d’importance stratégique au service des Genevoises et Genevois,

invite le Conseil d’Etat

- à veiller à ce que les critères sociaux (incluant les droits humains) et environnementaux occupent une place prépondérante par rapport aux critères économiques dans les appels d’offres des institutions soumises au

¹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2024/11/19/products-made-with-forced-labour-council-adopts-ban/#:~:text=La%20Commission%20a%20propos%C3%A9%20le,provisoire%20le%205%20mars%202024>

droit des marchés publics, dans le cadre des achats et services critiques (informatique, télécommunication, énergie, etc.) ;

- à publier la liste des soumissionnaires remportant des marchés publics significatifs et à mettre en place un mécanisme habilitant les organismes reconnus de défense des droits humains à entamer des procédures de dénonciation en cas de doute raisonnable quant à la conformité des soumissionnaires et de leurs éventuels sous-traitants et fournisseurs, vis-à-vis des critères susmentionnés ;
- à veiller à l'application rigoureuse des règles d'attribution de marchés publics, en particulier celles visant à protéger les employés, et tenir compte de la probité des entreprises soumissionnaires, notamment de leurs liens et de leur activité commerciale avec les régimes hostiles à la démocratie ou à l'Etat de droit ou s'écartant des principes internationaux fondamentaux dont Genève se prévaut ;
- afin d'accompagner l'économie privée dans la prise en compte des éléments éthiques mentionnés ci-dessus, à publier une analyse annuelle de l'activité économique cantonale (publique et privée) en précisant les pays d'origine des acteurs ayant un impact conséquent (au regard du PIB cantonal, des échanges commerciaux, des revenus fiscaux, etc.) et à intégrer dans ladite analyse l'ensemble des acteurs économiques ayant des liens avec des régimes constituant une menace pour notre canton et ses valeurs.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Ces dernières décennies, la concurrence économique mondiale s'est accrue, les tensions géopolitiques aussi, et les conditions de travail se sont globalement détériorées au niveau international. En cas de crise, la capacité d'agir de nombreux Etats occidentaux – dont la Suisse – sera remise en question par leur dépendance économique envers des chaînes d'approvisionnement mondialisées et, donc, par la vulnérabilité de leur approvisionnement.

Le retour de la guerre en Europe nous le rappelle cruellement : la situation internationale peut basculer d'un jour à l'autre et nous devons nous préparer à y faire face. Notre canton devrait considérer l'introduction de clauses de protection dans les achats d'infrastructures civiles stratégiques comme l'informatique et les télécommunications : nous nous devons d'offrir à notre population des garanties que ses données ne tombent pas en des mains dépendant de régimes hostiles à la démocratie.

Les espoirs, longtemps nourris, qu'intégrer des partenaires commerciaux comme la Chine serait source d'ouverture sociale et de libertés tant individuelles que politiques se sont révélés illusoire. Force est de constater que la politique du « changement par le commerce » a échoué. En témoignent l'accroissement de censures étatiques, la surveillance massive tant numérique que biométrique de populations (y compris dans notre pays²) ou l'oppression systématique de minorités politiques, religieuses ou peuples autochtones. S'y ajoutent la répression des défenseuses et défenseurs des droits humains ou de l'environnement ainsi que les soupçons de génocides, notamment au Tibet et au Xinjiang, où l'ONU dénonce de possibles crimes contre l'humanité.

Nous nous devons de veiller à ce que notre canton ne tombe sous la mainmise de puissances qui luttent ouvertement contre nos valeurs démocratiques de liberté et de tolérance. Disposons-nous d'une visibilité suffisante pour préserver notre prospérité en cas de crise ?

Nous devons nous assurer de la souveraineté des infrastructures genevoises, au sein de l'Etat, du grand Etat, et des risques potentiels que nous font courir les entreprises qui équipent notre canton. Contrairement à de nombreux pays (Etats-Unis, Royaume-Uni, etc.), des entreprises contrôlées par les autorités chinoises comme Huawei continuent d'équiper la Suisse :

² <https://www.ejpd.admin.ch/dam/sem/fr/data/publiservice/berichte/bundesratsbericht/2025-02-12-ber-br-tibeter-uirguren.pdf.download.pdf/2025-02-12-ber-br-tibeter-uirguren-f.pdf>

Swisscom l'utilise pour son réseau fixe, Sunrise pour le mobile et Salt pour la fourniture de certains équipements³.

Il s'agit d'améliorer notre souveraineté en recourant davantage aux entreprises et savoir-faire locaux, ainsi qu'en développant la réparation et le réemploi des matières que nous importons (« urban mining » / économie circulaire).

Une meilleure traçabilité des produits alimentaires notamment serait bienvenue afin d'éviter que ne se retrouvent dans nos assiettes des aliments produits dans des régions soupçonnées par l'ONU de violation des droits humains. A titre d'exemple, on peut citer l'entreprise Cofco Tunhe, deuxième producteur mondial de concentré de tomates, installé au Xinjiang – là où sont opprimés des millions d'Ouïghours. Sa société mère, le groupe Cofco, a établi son centre international de négoce dans notre canton, à Chêne-Bougeries⁴.

Nos systèmes de communication sont vulnérables et il convient de nous prémunir contre les cyberattaques et les risques de perte de contrôle de certaines infrastructures vitales (par exemple les réseaux électriques et d'eau potable, l'hôpital cantonal, etc.) par des hackers très bien dotés et disposant parfois d'un soutien gouvernemental comme c'est très probablement le cas en Russie, aux Etats-Unis, en Iran ou en Corée du Nord par exemple. Sommes-nous équipés pour suivre et détecter ces risques ?

Sur les réseaux sociaux (le populaire TikTok par exemple), les trolls et fake news génèrent des menaces croissantes pour nos démocraties, comme on a pu le constater récemment en Roumanie (membre de l'Union européenne) où des ingérences étrangères avérées ont permis des manipulations d'algorithmes susceptibles de menacer les processus électoraux.

Mesdames et messieurs les député-es, chères et chers collègues, afin de :

- réduire nos dépendances économiques et renforcer la sécurité de notre approvisionnement ;
- défendre un ordre mondial fondé sur des règles et réduire les risques géopolitiques ;

³ La Suisse ne change pas sa position sur Huawei – rts.ch – Suisse : <https://www.rts.ch/info/suisse/11469013-la-suisse-ne-change-pas-sa-position-sur-huawei.html>

⁴ « Au Xinjiang, les tomates de la colère », Le Temps : <https://www.letemps.ch/opinions/xinjiang-tomates-colere>

- protéger l'économie genevoise et les consommateurs genevois ;
- veiller à des conditions de concurrence loyales pour nos entreprises et savoir-faire locaux ;
- mieux maîtriser le risque d'exposition de notre canton face à des régimes hostiles aux libertés et aux droits humains ;
- préserver et maintenir les conditions d'une prospérité partagée ainsi que le rôle de Genève, lieu de dialogue et de construction de la paix,

nous vous invitons à accepter la présente proposition de motion.